

Les Conditions Générales Sogecarte Net ont pour objet de fixer les modalités de fonctionnement et d'utilisation du service Sogecarte Net. Elles complètent ou dérogent selon le cas à celles figurant aux Conditions Générales Cartes Affaires.

## ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

Les termes et expressions commençant par une majuscule ont le sens qui leur est donné dans les Conditions Générales de la Carte Affaires ou ci-après :

**Administrateur Principal :** personne physique désignée par l'Entreprise dans les Conditions Particulières pour la gestion et l'utilisation du Service.

**Administrateur Délégué :** personne physique habilitée à utiliser le Service Sogecarte Net, dans la limite des fonctions qui lui sont déléguées par l'Administrateur Principal.

**Codes Personnels :** tout code utilisateur, identifiant de connexion et/ou code secret requis pour accéder au Service.

**Contrat Carte affaires :** Contrat Carte Affaires Environnement souscrit par l'Entreprise auprès de Société Générale, donnant droit à la délivrance de Cartes Affaires et dans le cadre duquel est souscrit le Service Sogecarte Net.

**Numéro Client Guichet :** code interne à Société Générale lui permettant d'identifier l'Entreprise au sein d'une agence Société Générale.

**Personnes Habilitées :** personnes physiques habilitées à accéder au Service au nom de l'Entreprise, à savoir l'Administrateur Principal, les Administrateurs Délégués et les Titulaires de Cartes Affaires.

**Service, ou Sogecarte Net :** Désigne le site Internet Sogecarte Net ainsi que l'ensemble des services et fonctionnalités disponibles sur cette plateforme.

## ARTICLE 2 – OBJET DU SERVICE

Société Générale met Sogecarte Net à disposition de l'Entreprise et des Titulaires de Carte affaires. Toute personne morale ayant conclu un Contrat Carte Affaires avec Société Générale peut adhérer au Service à tout moment, soit dans les Conditions Particulières Cartes affaires en cas d'adhésion à la date de signature du Contrat Carte Affaires, soit par un avenant au Contrat Carte affaires pour toute adhésion ultérieure.

Sogecarte Net comprend : (i) un outil de reporting permettant la consultation des informations comptables sur les opérations réalisées avec les Cartes Affaires ; ainsi que (ii) un outil de gestion et d'administration des Cartes Affaires (suivi du parc de Cartes, de l'encours des dépenses effectuées par Carte, des demandes de modification des caractéristiques de fonctionnement des Cartes Affaires...).

## ARTICLE 3 – ACCÈS AU SERVICE – MOYENS TECHNIQUES

L'accès à Sogecarte Net se fait via l'utilisation d'un navigateur Internet. L'Entreprise fait son affaire personnelle :

- de son accès à Internet (notamment choix d'un fournisseur d'accès) et du bon fonctionnement de son équipement informatique ;
- de la compatibilité du matériel et des logiciels destinés à utiliser le Service. Sogecarte Net répond aux normes standards W3C. À ce titre, l'accès au Service requiert un navigateur répondant a minima aux normes suivantes :
  - pour un ordinateur fixe : Internet Explorer 11 Edge, Google Chrome 52, Mozilla Firefox 48, Mozilla Firefox ESR 45, Safari 9+,
  - pour les navigateurs intégrés dans les systèmes d'exploitation mobiles : iOS 9+, Android 4+ ainsi que Chrome 42+.

La configuration requise pourra évoluer à tout moment pendant la durée du Contrat. L'Entreprise en sera alors informée par tout moyen et s'engage à effectuer les paramétrages nécessaires dans le délai imparti, sans préjudice de la faculté pour l'Entreprise de résilier le Contrat dans ledit délai. À défaut, Société Générale ne pourra être tenue responsable des dysfonctionnements du Service découlant directement ou indirectement de la non intégration ou d'une mauvaise intégration des modifications requises.

Les coûts des fournisseurs d'accès à Internet et de communications téléphoniques qui sont directement facturés à l'Entreprise ou au Titulaire par les opérateurs de télécommunications (y compris Internet), les coûts liés à la mise en œuvre des prérequis techniques ainsi que ceux liés à location et/ou à l'achat, à l'installation et à l'entretien de l'ensemble du matériel et de l'équipement informatique nécessaire, restent à la charge de l'Entreprise et/ou du Titulaire.

## ARTICLE 4 – GESTION DES HABILITATIONS

L'Entreprise désigne dans le Contrat Carte Affaires un Administrateur Principal en charge de la gestion de Sogecarte Net au nom et pour le compte de l'Entreprise.

Toute révocation ou désignation d'un nouvel Administrateur Principal doit être notifiée par voie d'avenant à Société Générale pour prise en compte. Un modèle d'avenant est présent dans le Contrat Carte Affaires.

### 4.1 Habilitations des Administrateurs

L'Administrateur Principal dispose nécessairement de l'ensemble des habilitations suivantes :

- (i) désigne un ou plusieurs Administrateurs Délégués, et peut les révoquer à tout moment
- (ii) définit et modifie les pouvoirs de chaque Administrateur Délégué. Il indique, pour chaque Administrateur Délégué désigné, les Contrats Carte Affaires (lorsque l'entreprise en a souscrit plusieurs) ainsi que, les fonctionnalités sur lesquels l'Administrateur Délégué peut exercer ses fonctions,
- (iii) accède à l'ensemble des relevés d'opérations effectuées par Carte ;
- (iv) gère les habilitations des Titulaires de Carte sur tout ou partie de fonctionnalités disponibles dans le cadre du Service ;

- (v) demande la modification des caractéristiques des Cartes notamment les plafonds de retrait (lorsque l'option retrait a été souscrite), les plafonds de paiement, la réédition du code confidentiel de la carte, le changement de Compte d'imputation des Opérations Carte (pour le Titulaire de la Carte) ;
- (vi) demande la modification des données relatives aux Titulaires ;
- (vii) reçoit ou accède à toute notification, information ou relevé communiqué par Société Générale via ou dans le cadre de Sogecarte Net et y répond.

**Chaque Administrateur Délégué,** peut se voir attribuer par l'Administrateur Principal, tout ou partie des pouvoirs listés aux articles 4.1 (iii) à (vii) ci-dessus dans le strict cadre du ou des Contrats Carte Affaires pour lequel ils ont été désignés.

La désignation d'une personne en qualité d'Administrateur, Principal ou Délégué, vaut délivrance à cette personne d'un mandat spécial dans le cadre de l'utilisation de Sogecarte Net. L'Entreprise demeure seule responsable des actes réalisés par les Administrateurs via Sogecarte Net. Il lui appartient de s'assurer que les Administrateurs se conforment aux Conditions Générales Sogecarte Net et aux termes du Contrat Carte Affaires. Dans tous les cas, Société Générale se réserve le droit de ne pas agréer un Administrateur.

## 4.2 Habilitations des Titulaires de Carte

Dès lors que la Carte a été réceptionnée par le Titulaire de la Carte, chacun d'eux pourra à tout moment :

- (i) Accéder à son espace personnel grâce à un identifiant de connexion et un mot de passe, créés par lui-même ;
- (ii) Demander la modification de certaines données le concernant (demande de réédition du code secret de la Carte, modification des coordonnées

bancaires en cas d'imputation des dépenses liées à la Carte sur le compte du Titulaire de la Carte) ;

- (iii) Consulter, imprimer et télécharger les relevés des opérations effectuées avec sa Carte.

Il appartient aux Administrateurs d'indiquer à chacun des Titulaires désignés dans le cadre du Contrat Carte Affaires, les conditions et modalités d'accès au Service et notamment, la procédure à suivre pour activer leur profil utilisateur et générer leurs Codes Personnels.

## ARTICLE 5 – ACCÈS AU SERVICE – CODES PERSONNELS

### 5.1 Sogecarte Net est accessible via le site Internet [www.sogecartenet.fr](http://www.sogecartenet.fr).

L'accès à Sogecarte Net n'est possible qu'après la saisie réussie des Codes Personnels d'une personne Habilitée, se composant :

- d'un code utilisateur de 10 caractères alphanumériques pour l'Administrateur Principal et l'Administrateur Délégué, et de 6 à 8 caractères pour le Titulaire
- d'un code secret de 8 à 10 caractères alphanumériques, lequel doit être changé lors de sa première connexion.

Société Générale :

- Envoie à l'Administrateur Principal, son identifiant par courrier et son mot de passe par e-mail aux adresses (postale et électronique) indiquées dans le Contrat Carte Affaires ;

L'Administrateur Principal peut alors créer les profils utilisateurs des Administrateurs Délégués et adresser aux Titulaires la procédure à suivre pour accéder à l'outil.

Ces procédures sont disponibles à tout moment sur le site Internet Sogecarte Net ou sur simple demande au Service Gamme Carte Entreprises dont les coordonnées sont indiquées à l'article 5.2 ci-après.

### 5.2 Sécurité

**Les Codes Personnels sont personnels aux Personnes Habilitées à qui ils sont attribués et strictement confidentiels.**

L'Entreprise est responsable de la conservation et de l'utilisation des Codes Personnels et, le cas échéant, des conséquences de leur divulgation ou de leur utilisation par des tiers non autorisés. Il est donc de la responsabilité de l'Entreprise de veiller à ce que les Personnes Habilitées les tiennent secrets, les saisissent dans des conditions parfaites de sécurité et de confidentialité et ne les communiquent à quiconque.

## ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ

Société Générale assume une obligation de moyens en ce qui concerne la réception et l'émission des informations.

Sa responsabilité, limitée aux dommages directs, ne pourra être recherchée que s'il est établi qu'elle a commis une faute lourde ou négligence grave. En tout état de cause, Société Générale n'est pas responsable lorsque l'inexécution de ses obligations résulte d'un cas de force majeure, notamment en cas d'interruption de Sogecarte Net liée au transport des informations ou au système informatique de l'Entreprise.

Société Générale est étrangère à tout litige susceptible de survenir entre l'Entreprise ou une Personne Habilitée et l'opérateur de communications électroniques.

De même, Société Générale n'est pas responsable des conséquences :

- d'un défaut de sécurité (matériel ou logiciel) du terminal de connexion (ordinateur, téléphone mobile...) utilisé par l'Entreprise ou par la Personne Habilitée.

Par mesure de sécurité, l'accès au Service est bloqué après la composition de trois codes secrets erronés. En cas de blocage, d'oubli, de perte ou de suspicion de compromission du code secret, une réinitialisation du code secret est nécessaire selon la procédure mise en place.

La validité d'un code secret étant de 90 jours, les Personnes Habilitées devront nécessairement le modifier au moins 3 (trois) fois par an.

Société Générale peut, notamment pour des raisons de sécurité et/ou d'inobservation des conditions d'utilisation de Sogecarte Net :

- procéder d'office à la réinitialisation du code secret de l'Administrateur Principal. Ce dernier en sera informé par mail et/ou
- suspendre l'accès à Sogecarte Net d'une ou plusieurs Personnes Habilitées. Société Générale informera l'Administrateur par e-mail de cette suspension, puis le cas échéant, de la reprise du Service. La suspension de Sogecarte Net ne modifiera pas les Codes Personnels existants avant l'interruption.

L'Entreprise ou l'Administrateur Principal peut également demander la suspension de l'accès à Sogecarte Net de tout ou partie des Personnes Habilitées en contactant :

Société Générale - Service Gamme Carte Entreprises au +33 (0)1 42 13 11 46 du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 00 à 17 h 00, ou par mail à l'adresse [service.entreprise@sogecm.com](mailto:service.entreprise@sogecm.com).

La levée de la suspension n'interviendra que sur demande écrite adressée par l'Entreprise au Service Gamme Carte Entreprises.

### 5.3 Convention de preuve

La saisie de Codes Personnels vaut identification et authentification de la Personne Habilitée qui en est détenteur, lui permettant ainsi d'accéder et d'utiliser Sogecarte Net dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés.

- à défaut d'opposition régulièrement notifiée, de l'accès à Sogecarte Net par un tiers à la suite de l'usurpation des Codes Personnels d'une Personne Habilitée.

- liées au non-respect des prérequis nécessaires au bon fonctionnement de Sogecarte Net.

L'Entreprise et les Personnes Habilitées sont responsables des informations et données qu'elles saisissent sur Sogecarte Net ainsi que des conséquences qui résulteraient d'une erreur de transmission ou de manipulation de leur part. Par conséquent, Société Générale ne saurait être tenue responsable pour toute information erronée qui lui serait fournie ainsi que des conséquences qui pourraient en résulter notamment la non-réception des relevés attendus.

## **ARTICLE 7 – PREUVE DES INSTRUCTIONS PASSÉES PAR L'INTERMÉDIAIRE DU SERVICE - DÉLAI DE RÉCLAMATION ET DE CONSERVATION DES RELEVÉS D'OPÉRATION**

**7.1** Sogecarte Net faisant appel à des moyens électroniques pour la transmission et le traitement des informations, les enregistrements des systèmes informatiques de Société Générale ou leur reproduction sur un support informatique, font foi entre les Parties et constituent la preuve des instructions et informations échangées via le Service.

**7.2** Toute réclamation relative à une information, un document ou une instruction (autre qu'une opération de paiement) transmis via Sogecarte Net, devra être formulée dans un délai maximum de 1 (un) mois à compter de la date d'enregistrement ou de survenance de l'événement objet des réclamations. Toute réclamation doit être formulée dans les délais susvisés et adressée à la Banque par écrit.

**7.3** Toute réclamation concernant une opération de paiement ou de retrait par Carte ne sera recevable que dans les formes, délais et conditions prévus aux Conditions Générales Cartes Affaires. Les transactions sont, à l'expiration du délai qui leur est applicable, réputées définitivement approuvées et aucune réclamation les concernant ne sera plus recevable.

**7.4** Les relevés d'opérations cartes sont mis à disposition de l'Entreprise et/ou des Titulaires sur le site Sogecarte Net pendant une période de 3 (trois) mois à compter de la date d'arrêté comptable convenue avec l'Entreprise.

## **ARTICLE 8 – TARIFICATION**

L'abonnement à Sogecarte Net est gratuit.

## **ARTICLE 9 – SUSPENSION / INTERRUPTION DU SERVICE**

Outre les interruptions nécessaires à l'entretien et à la maintenance du site Sogecarte Net, Société Générale pourra suspendre ou interrompre Sogecarte Net à tout moment pour des questions de sécurité, ou si elle devait relever des faits de nature à laisser présumer une utilisation frauduleuse ou une tentative d'utilisation frauduleuse du Service. Société Générale en informe les Personnes Habilitées dans les meilleurs délais et par tout moyen.

Pendant la durée d'interruption du Service, toute demande et instruction relative aux Cartes sera transmise et traitée selon les modalités convenues par ailleurs par les Parties dans le Contrat Carte Affaires. Société Générale n'est pas responsable des conséquences d'une interruption de Sogecarte Net – étant entendu qu'une telle interruption ou suspension quelle qu'en soit la cause ne donnera à l'Entreprise ou aux Personnes Habilitées aucun droit à compensation ou indemnisation.

## **ARTICLE 10 – DURÉE / RÉSILIATION**

**10.1** Sogecarte Net est souscrit pour une durée indéterminée.

**10.2** Société Générale pourra mettre fin à l'abonnement au Service Sogecarte Net par lettre simple, moyennant un préavis d'1 (un) mois. Par dérogation à ce qui précède, Société Générale pourra en outre mettre fin à tout moment sans préavis à Sogecarte Net, en cas de comportement gravement répréhensible ou de manquement grave de l'Entreprise à ses obligations contractuelles.

**10.3** L'Entreprise peut, à tout moment demander la résiliation de son abonnement à Sogecarte Net par simple lettre envoyée ou remise à l'Agence. Cette résiliation prendra effet dans un délai de 7 (sept) jours suivant réception de sa notification par Société Générale.

**10.4** Sogecarte Net devient caduc dans les cas suivants :

- Résiliation du Contrat Carte Affaires auquel il est adossé, pour quelque raison que ce soit,

- Résiliation de la convention de compte conclue entre l'Entreprise et Société Générale.

En revanche, la résiliation de Sogecarte Net (seul) est sans incidence sur le Contrat Carte Affaires ou tout autre contrat souscrit par ailleurs par l'Entreprise en lien avec la Carte. Ces contrats se poursuivent sans autre formalité et sans qu'il soit nécessaire d'établir un avenant. À compter de la résiliation du Service Sogecarte Net, l'Entreprise recevra ses relevés d'opérations Cartes selon les modalités définies au Contrat Carte Affaires.

**10.5 Il appartient à l'Entreprise de procéder à la sauvegarde et à la conservation des relevés d'opérations Carte et informations qui lui sont communiqués via Sogecarte Net dès leur mise à disposition, et en tout état de cause avant la date de résiliation de Sogecarte Net.** Dans tous les cas, l'Entreprise s'engage à informer en temps utile les Personnes Habilitées de la cessation de Sogecarte Net.

## **ARTICLE 11 – ÉVOLUTION DU SERVICE / MODIFICATION DES CONDITIONS APPLICABLES**

Compte tenu notamment des extensions et améliorations possibles de Sogecarte Net ou en raison d'évolutions technologiques, Société Générale pourra adapter ou modifier à tout moment le contenu du Service notamment par l'ajout de nouveaux services/alertes/fonctionnalités, ou en lui substituant un service équivalent. L'Entreprise en sera informée par tout moyen (notamment par voie d'affichage sur le site Sogecarte Net). Dès la date d'introduction des nouvelles fonctionnalités, Sogecarte Net se poursuit selon les conditions définies aux présentes sur ce nouveau périmètre sauf stipulation contraire.

En outre, Société Générale pourra modifier à tout moment la tarification ou les termes des Conditions Générales Sogecarte Net. Les modifications seront portées à la connaissance de l'Entreprise par tout moyen écrit (notamment via le site Sogecarte Net), au moins 1 (un) mois avant leur entrée en vigueur. L'Entreprise pourra résilier son adhésion au Service en cas de désaccord sur

les modifications envisagées, sans aucune pénalité, dans les conditions de l'article 10.3 ci-dessus. L'absence de résiliation de Sogecarte Net à la date d'entrée en vigueur des modifications, vaudra acceptation des nouvelles conditions applicables.

Les Conditions Générales Sogecarte Net en vigueur sont consultables à tout moment sur le site Sogecarte Net.

Nonobstant ce qui précède :

- Société Générale pourra modifier à tout moment et sans préavis les modèles de formulaires accessibles via Sogecarte Net ;
- Toute mesure législative, réglementaire ou administrative qui aurait pour effet de modifier tout ou partie des Conditions Générales Sogecarte Net sera applicable, sans préavis, dès son entrée en vigueur.

## **ARTICLE 12 – PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

---

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de Sogecarte Net sont obligatoires pour l'accès, la gestion et la mise en œuvre du Service et des fonctionnalités souscrites, la prospection et l'animation commerciales, l'évaluation et la gestion du risque, la lutte contre la fraude et le respect des obligations légales et réglementaires.

Ces données sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées. Elles seront ensuite supprimées. Par exception, ces données pourront être archivées pour gérer les réclamations et contentieux en cours, pour répondre aux obligations légales et/ou réglementaires et/ou encore pour répondre aux demandes des autorités compétentes.

L'Entreprise autorise Société Générale à communiquer les informations et données à caractère personnel recueillies dans le cadre de Sogecarte Net à ses sous-traitants et prestataires, à ses partenaires, à ses courtiers et assureurs ainsi qu'aux personnes morales de son groupe dans les limites nécessaires à l'exécution des tâches qui leur sont confiées pour satisfaire les finalités évoquées ci-dessus.

Chaque Personne Habilitée dispose d'un droit d'accès et de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'un droit à la portabilité des données à caractère personnel la concernant. Elle peut à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, s'opposer à ce que ses données fassent l'objet d'un traitement. **L'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour Société Générale l'impossibilité de fournir le Service.**

Les Personnes Habilitées peuvent également s'opposer, à tout moment et sans frais, à ce que leurs données soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale.

Ces droits peuvent être exercés et le Délégué à la protection des données peut être contacté, à tout moment auprès de l'Agence mentionnée dans les Conditions Particulières ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [protectiondesdonnees@societegenerale.fr](mailto:protectiondesdonnees@societegenerale.fr).

Les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de Données.

L'Entreprise s'engage à informer les Personnes Habilitées de leurs droits et à leur indiquer l'adresse où les exercer.

## **ARTICLE 13 – DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS**

---

Le Contrat Sogecarte Net est soumis au droit français. Tout différend portant notamment sur sa validité, son interprétation ou son exécution sera, à défaut de règlement amiable, soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

